

## COMMUNE DE SAINT-MARTIN-OSMONVILLE

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame HAIMONET Carole, Maire de la commune.

**Etaient présents** : Mme DIEUTRE, Mr CARRETIER, adjoints ;

Mmes AUVRAY, CORREIA, MM. DIEUTRE, DUPONT, DUSSAUX, GENTY, HAUTEFEUILLE, LASNE ;

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme HINFRAY à Mme HAIMONET, Mme DELESTRE à Mme DIEUTRE ;

Mr VAN DER BRUGGEN à Mr DIEUTRE, Mr BRETON à Mr LASNE;

Mr LASNE donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents et suivent les signatures.

#### **Ordre du jour** :

##### **Modalité de vote du budget**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un malentendu relatif à un mandatement refusé par Monsieur le Receveur Municipal, au motif d'insuffisance de crédits budgétaires sur une opération d'investissement, il y a lieu de préciser le mode de vote du budget, soit par chapitre ou par opération.

Madame le Maire rappelle que jusqu'alors, le budget était voté par chapitre et propose au Conseil de maintenir ce mode.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Dit que le budget d'investissement sera voté par chapitre.

##### **Réforme de la fiscalité de l'Aménagement**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- la mise en place de la taxe d'Aménagement (TA), a fait l'objet d'un débat lors de la dernière réunion du Conseil. Cette nouvelle taxe concerne « la construction, reconstruction ou agrandissement des bâtiments, installations ou aménagement de toute nature » et se substituera, dès le 1<sup>er</sup> mars 2012, à l'ensemble des autres taxes, dont la taxe locale d'équipement (TLE).

- la Commune, n'étant pas dotée d'un document d'urbanisme (POS ou PLU), il y a lieu de délibérer avant le 30 novembre pour la mise en place de cette taxe.

- le taux de la TLE sur la commune est actuellement de 3%, et présente des simulations faites avec les différents taux.

Afin de ne pas subir une baisse importante des recettes, Madame le Maire propose au Conseil un taux de 3,5% pour la taxe d'Aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote, à l'unanimité, le taux d'imposition de la taxe d'Aménagement à 3,5%.

##### **Marché hebdomadaire de la commune**

Madame le Maire rappelle au Conseil la tenue d'un marché hebdomadaire sur la place du 8 mai, et informe que la législation précise que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Afin d'être en conformité avec la législation, Madame le Maire propose la déclaration du marché, la mise en place d'un règlement et la régularisation des droits de place.

S'ensuit la distribution à chacun des élus d'exemplaires d'un règlement type fourni par la Chambre de Commerce. Ainsi, chacun pourra donner sa conclusion lors de la prochaine séance du Conseil.

Concernant la régularisation des droits de place, Madame le Maire invite le Conseil à délibérer sur le mode de participation des commerçants et sur l'instauration d'un tarif. Madame le Maire cite des exemples de tarifs appliqués par les communes qui possèdent un marché.

Madame le Maire informe que l'encaissement des droits de place va engendrer la création d'une régie de recettes et la nomination d'un régisseur de recettes avec l'accord préalable du receveur municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, et une abstention (Mme DIEUTRE),

- Décide :

- de fixer les droits de place du marché hebdomadaire comme suit :  
0.50€le mètre linéaire pour les commerçants réguliers  
1.00€le mètre linéaire pour les commerçants occasionnels  
Et un forfait de 1.50€pour la consommation d'électricité.
- de la création d'une régie de recettes pour l'encaissement en numéraires et chèques bancaires ou postaux des droits de place.

- Dit que cet encaissement sera trimestriel

- Adopte le mode de fonctionnement du marché qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Réhabilitation et mise aux normes du Gymnase Val de Boulogne – Avis**

Dans le cadre du programme de réhabilitation et la mise aux normes du gymnase du Val de Boulogne, Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat du Collège Guillaume le Conquérant de Saint-Saëns sollicitant l'avis du Conseil Municipal, avant la validation du projet qui sera retenu par le Conseil Syndical.

Madame le Maire présente l'estimation prévisionnelle du coût des travaux ainsi que les différentes options, sachant que la majorité du Conseil Syndical, lors d'une précédente réunion a émis une option sur le financement le plus adapté.

Soit un coût estimé des travaux à 1 210 500€, comprenant la solution en base + la variante 1(1 202 500,00€) + l'option récupération des eaux pluviales (8 000,00€)

Si cette option était validée, compte tenu d'un autofinancement prévisionnel de 50.000€, la participation par habitant serait d'environ 5€

Madame AUVRAY fait observer que l'autofinancement évoqué lors de la dernière réunion du Conseil Syndical était de 80.000€

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Président du Syndicat de Collège.

### **Inscription des chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

Madame le Maire rappelle au Conseil que le sujet avait été débattu lors d'une réunion au cours de l'année 2010 et informe l'assemblée que la Communauté de Communes de Saint-

Saëns sollicite la délibération du Conseil Municipal, demandant l'inscription des chemins et boucles au PDESI , dès que possible, afin de pouvoir transmettre, dans les délais, les dossiers de subventions pour l'entretien et le balisage de ces chemins, au Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) les chemins ruraux suivants, reportés sur la carte ci-annexés :

Chemin rural de la Boissière au Beau Soleil

Et la boucle n°6 .

- s'engage à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés
- s'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement
- s'engage à conserver leur caractère public
- prend acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI

### Questions diverses

Madame le Maire :

- propose la tenue d'une réunion de la commission des travaux afin de discuter sur l'aménagement de la laverie de la nouvelle école et souhaite la participation des agents concernés par l'utilisation.

- Informe d'une demande du Comité des fêtes souhaitant l'enlèvement d'un muret dans l'ancien vestiaire du foot. Le Conseil émet un avis favorable.

- Propose de lancer un sondage auprès des familles à propos de l'ouverture de la garderie municipale ¼ heure plus tôt le matin.

- Informe d'une coupure d'eau d'une durée de 2 h à Bréquigny le Vendredi 18 novembre.

- Demande à Madame Dieutre si elle a rencontré un représentant d'Isidore restauration.

Mme Dieutre lui répond qu'une rencontre entre Mmes Courbe, Correia et elle-même est envisagée.

- Informe de l'envoi au Président du SIAEPA d'un courrier de mise en demeure pour la réfection de la route de Bréquigny .

- Donne lecture d'un courrier de Monsieur le député Trassy-Paillogues relatif à la sécurité routière

- Informe que l'école vend des sapins de Noël au profit de la coopérative scolaire

Mr Genty informe le Conseil de la satisfaction des parents pour la construction de l'abri bus à la Boissière et remercie vivement Mr Dieutre.

Madame Dieutre évoque le problème de stationnement sur le parking de l'école.

Mme Correia demande la tenue d'une réunion pour le colis des anciens.

La séance est levée à 22h35.

Carole HAIMONET

Maire

